

FOIRE AUX QUESTIONS



Prix solennels de thèse

S O R B O N N E

Conditions de participation

Est-ce qu'une thèse soutenue en cotutelle entre l'une des universités de Paris et d'Île-de-France ou des grands établissements ET une autre université (hors des universités éligibles) est admissible ?

Pour qu'une thèse soit admissible, le candidat doit avoir soutenu une thèse au cours de l'année précédant la candidature et doit être inscrit administrativement dans l'un des établissements d'enseignement supérieur indiqués ci-dessous :

Les universités de Paris et d'Île-de-France

- l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- l'Université Paris-Panthéon-Assas*
- l'Université Sorbonne Nouvelle*
- Sorbonne Université*
- l'Université Paris Cité*
- l'Université Paris 8 - université des créations*
- l'Université Paris Dauphine-PSL*
- l'Université Paris Nanterre*
- l'Université Paris-Saclay*
- l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne*
- l'Université Sorbonne Paris Nord*
- CY Cergy Paris Université (uniquement l'Université de Cergy-Pontoise)
- l'Université Évry Paris-Saclay
- l'Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
- l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Les grands établissements

- l'École des hautes études en sciences sociales
- l'Institut national des langues et civilisations orientales
- l'École Pratique des Hautes Études
- Sciences Po
- le Muséum national d'Histoire naturelle
- l'École nationale des chartes - PSL

* Universités de l'indivision héritières de l'ancienne Université de Paris

Les thèses rédigées sous le régime de la VAE doctorale sont-elles éligibles aux prix solennels de thèse de la chancellerie ?

Oui, les thèses rédigées sous le régime de la VAE doctorale sont éligibles aux prix sous réserve de l'inscription administrative du candidat à l'un des établissements mentionnés ci-dessus.

Avoir un contrat d'embauche empêche-t-il de postuler ?

Non.

Les candidats étrangers sont-ils éligibles ?

Oui, les candidats étrangers sont éligibles aux prix solennels à condition d'avoir soutenu une thèse au cours de l'année précédant la candidature, dans l'un des établissements d'enseignement supérieur indiqués ci-dessus.

Y a-t-il une limite d'âge pour candidater au prix ?

Non, il n'y a pas de critère d'âge pour candidater au prix.

Une thèse sous embargo est-elle éligible ?

Non, une thèse sous embargo n'est pas éligible. Celle-ci doit être accessible lors de l'inscription du candidat. Le thème « embargo » se réfère à toutes les thèses sous embargo.

Les thèses doivent être accessibles de manière pérenne, cela afin de respecter la confidentialité et la restriction relative à la diffusion différée de la thèse sur internet jusqu'à la date imposée par l'embargo.

Une thèse dont la soutenance devait initialement se tenir une année avant l'appel à candidatures aux prix, et ayant fait l'objet d'un report de date exceptionnel l'année suivante, est-elle éligible ?

Oui, la chancellerie des universités de Paris accepte les candidatures dont la soutenance a fait l'objet d'un report de date exceptionnel au début de l'année de l'appel à candidatures.

(Par exemple, une thèse devant être soutenue en 2024, mais exceptionnellement reportée en janvier 2025 est éligible aux prix solennels de thèse 2025).

Contenu du dossier de candidature

Y a-t-il un format souhaité pour la lettre de motivation ?

Oui, la lettre de motivation ne doit pas dépasser une feuille recto-verso.

La lettre de motivation peut-elle être rédigée dans une autre langue que le français ?

Non.

Y a-t-il un format souhaité pour le CV ?

Non.

Y a-t-il un format souhaité pour le résumé complet de la thèse ?

Pour simplifier le travail des examinateurs, chaque candidat doit rédiger un résumé de thèse entre 15 et 20 pages maximum. Des illustrations peuvent intégrer le texte ou figurer en annexe.

Le résumé de thèse peut-il être rédigé dans une autre langue que le français ?

Non.

Quel est le degré de précision scientifique et de vulgarisation attendu pour le résumé complet de la thèse ?

Le résumé complet de la thèse est destiné au jury qui évaluera le dossier. Ce jury est composé d'enseignants-chercheurs issus de la même discipline que le candidat. Nous laissons le candidat évaluer le degré de précision qui semble le mieux convenir.

Les thèses peuvent-elles être rédigées dans une autre langue que le français ?

Les thèses rédigées en version originales sont acceptées. Elles n'ont pas besoin d'être traduites en français.

Les rapports et pré-rapports de soutenance peuvent-ils être rédigés dans une autre langue que le français ?

L'anglais est privilégié comme autre langue étrangère. Si vous n'avez toutefois pas la possibilité de les transmettre autrement qu'en français ou en anglais, ceux-ci seront transmis au jury en l'état.

Il convient de vous assurer que ces documents soient lisibles pour le jury afin de lui permettre d'évaluer le dossier dans son intégralité. Autrement, la rédaction sur ordinateur est vivement conseillée.

Le rapport de soutenance est-il l'équivalent du procès-verbal du jury ?

Oui.

Les lettres de recommandation des directeurs de thèse et/ou du jury peuvent-elles être rédigées dans une autre langue que le français ?

L'anglais est privilégié comme autre langue étrangère. Si vous n'avez toutefois pas la possibilité de les transmettre autrement qu'en français ou en anglais, ceux-ci seront transmis au jury en l'état. Vous avez également la possibilité de joindre une traduction (assermentée) en plus de l'avis original.

Il convient de vous assurer que ce document soit lisible pour le jury afin de lui permettre d'évaluer le dossier dans son intégralité. Autrement, la rédaction sur ordinateur est vivement conseillée.

À qui doit être adressée la lettre de recommandation ?

La lettre de recommandation doit être adressée aux membres du jury à qui la candidature sera soumise.

Les lettres de recommandation du co-directeur de thèse et/ou de deux membres du jury en plus du directeur sont-elles obligatoires ?

L'avis du directeur de thèse est obligatoire. En revanche, les avis du co-directeur de thèse et/ou d'autres membres du jury sont facultatifs. Les candidats sont libres de demander de telles lettres et de choisir de les inclure dans leur dossier de candidature s'ils pensent qu'elles auront une valeur ajoutée.

Dans le contenu du dossier de candidature, il est indiqué qu'il est possible de joindre « toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué ». De quel type d'information peut-il s'agir ?

Les informations complémentaires varient en fonction des disciplines et des sujets de thèse. Il peut s'agir par exemple d'articles publiés. Ces documents sont facultatifs, les candidats ne seront pas pénalisés s'ils n'apparaissent pas dans leur dossier.

Les RIB étrangers sont-ils acceptés ?

Oui, à condition que celui-ci soit un document officiel transmis par la banque où figure :

- le nom et prénom du candidat
- le nom et l'adresse de la banque
- l'IBAN du candidat

Si le candidat ne possède pas d'IBAN, celui-ci doit transmettre son numéro de compte, ainsi que son code BIC ou SWIFT.

Le document fourni par la banque peut être l'équivalent d'un RIB.

Informations pratiques

Le dossier d'inscription doit-il être transmis dans un seul et même fichier PDF ?

Les candidats doivent se renseigner auprès de leur école doctorale à qui vous il devront transmettre leur dossier pour les présélections.

Une fois les candidatures présélectionnées par les établissements, il sera demandé à chaque candidat d'enregistrer sur notre plateforme d'inscription un fichier PDF par document transmis (ex : un PDF pour la thèse + un PDF pour le CV etc.).

Quelle est la procédure pour transmettre son dossier de candidature ?

Les candidats doivent contacter le service de thèses ou l'école doctorale de leur établissement pour transmettre leur dossier. Celui-ci fera l'objet d'une présélection par leur établissement. La procédure et le calendrier de présélection des candidatures est propre à chaque établissement. Si le dossier est présélectionné, l'établissement invitera le candidat à créer son compte sur la plateforme de la chancellerie afin d'y déposer son dossier de candidature. Aucune candidature directe d'un étudiant auprès de la chancellerie ne sera acceptée.

Attention, les informations saisies sur la plateforme par le candidat seront utilisées tout au long du processus, de la sélection jusqu'à la remise du diplôme. Le titre de votre thèse, les noms, prénoms et coordonnées (celui du candidat et des directeurs et co-directeurs de thèse) seront repris tels que saisis en ligne, pour figurer dans les éditions qui seront distribuées à l'occasion de la cérémonie des prix pour les lauréats (livret et invitations).

Qui positionne les thèses pouvant s'inscrire à plusieurs prix et/ou discipline ?

Les thèses sont positionnées sur une discipline et un prix par l'école doctorale ou le service de thèse de rattachement du candidat.

Qui compose les jurys ?

Les jurys des prix solennels de thèse sont composés de près d'une centaine d'enseignants-chercheurs désignés par leur université ou par leur établissement, ainsi que des représentants des grands corps de l'État, répartis selon les différentes disciplines.

Quand les candidats seront-ils informés des résultats ?

Les candidats seront informés des résultats par mail à la fin du mois d'octobre au plus tard.

Peut-on avoir des informations concernant le rejet d'une candidature ?

Pour toute question relative au rejet d'un dossier à l'étape de la présélection faite par les établissements, les candidats doivent contacter le service de thèses ou l'école doctorale de leur établissement.

À l'étape du rejet des candidatures sélectionnées par les jurys des prix solennels de thèse, la chancellerie ne peut pas communiquer les informations sur les délibérations du jury qui sont confidentielles. Leur décision ne remet cependant pas en question la qualité des dossiers transmis.

Le prix de thèse est-il imposable ?

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du centre des impôts.

Pour toute information complémentaire :

Service Développement et Mécénat

prix.chancellerie@ac-paris.fr

01 40 46 21 19 / 20